

# L'Indépendant

Abonnements : Bretagne..... Un an 40 fr.  
Autres départements. 35 fr.

Directeur-Administrateur  
Robert TAILLANDIER

Téléphone 5  
C. G. P. L'Imprimeur 267.19

Annonces classées... la l. 4 fr.  
Chronique locale..... 5 fr.

Annonces judiciaires. la l. 5 fr.  
commerciales 3 50

## Souvenons-nous

Ne donnons pas trop raison au Maréchal qui nous dit un jour : « Français, vous avez la mémoire courte ! ». Efforçons-nous de nous souvenir, d'évoquer les faits qui furent de nature à nous éclairer sur la véritable situation de la France.

L'anniversaire du retour au pouvoir du président Laval rappelle précisément quelques-uns de ces faits significatifs. Cette circonstance rappelle d'autres paroles du Maréchal, et notamment celle-ci : « C'est avec lui (M. Pierre Laval), que j'ai, au moment le plus tragique de notre désastre, fondé l'ordre nouveau qui doit assurer le relèvement de la France. Aujourd'hui, dans un moment aussi décisif, je me retrouve avec lui ».

Le Maréchal ne cessa plus, depuis lors, de nous exhorter à soutenir, par notre loyalisme, l'action du chef du gouvernement.

Que tous les Français interrogent maintenant leur conscience : ont-ils accompli les sacrifices nécessaires pour que l'union de toute la nation apparût certaine aux yeux du monde ? Car, en effet, il nous fallait sacrifier quelques-unes de nos préférences pour nous montrer dociles aux consignes nationales, consignes dictées par l'impérieuse nécessité.

Il n'est pas douteux que nos habitudes, nos coutumes, nos préjugés aussi quelquefois, ne nous portaient point à envisager la politique sous le jour où le désastre que subit la France l'a fait apparaître. Mais à quoi servirait d'être doué de l'esprit de finesse et de mesure si ces dons ne devaient point nous aider à franchir une des passes les plus difficiles de notre histoire ?

Or, la finesse et la mesure françaises sont des vertus que l'univers entier saluait en nous.

Aurions-nous déchu ? Non, assurément. Mais il nous faut cependant réveiller en nous l'intelligence et l'énergie pour mieux juger les événements et mieux comprendre notre devoir.

Le spectacle des efforts

## D'UNE SEMAINE... A L'AUTRE

La semaine qui s'écoule a été marquée par l'anniversaire du Maréchal qui vient d'atteindre sa 87<sup>e</sup> année.

Comme l'an passé, c'est dans l'intimité que cet anniversaire a été célébré. Selon le vœu exprimé par le Maréchal, aucune manifestation spectaculaire, aucune réception officielle n'ont marqué cette journée que le glorieux soldat consacra, comme les autres, à sa tâche quotidienne dans son cabinet de travail et à ses audiences habituelles ou consultations politiques.

### Un autre anniversaire

Il n'est pas trop tard pour rappeler aux Français que le Président Laval avait repris le pouvoir le 18 avril 1942.

« Souvenez-vous », écrivions-nous dans notre *Editorial*.

Tous les journaux ont noté les résultats obtenus par la politique sage et avisée suivie par le Président Laval. Français, au lieu de nous plaindre à tout propos, efforçons-nous de réfléchir et nous reconnaitrons que sans lui, notre situation serait encore bien plus pénible qu'elle ne l'est.

### Un des heureux résultats

« Un coin bleu dans un ciel lourd » : le départ pour la France de 1000 premiers prisonniers permissionnaires devenus des travailleurs libres.

Des prisonniers en permission ! Quel singulier assemblage de mots. Et qui, au temps de la drôle de guerre, aurait pu croire à ce qui est aujourd'hui une réalité tangible.

« Vous étiez des prisonniers de guerre et vous allez devenir des collaborateurs, des ouvriers de l'immense travail qui enfantera l'unité de notre Europe et de sa paix », a dit M. de Brinon.

De son côté, M. André Masson a déclaré en leur présence : « Deux chiffres qui marquent les résultats d'une politique : un peu moins de deux millions de prisonniers en 1940, un peu plus d'un million de prisonniers en 1943, dont le quart va quitter les camps pour plus de liberté, plus de salaires et plus de confort matériel et moral ».

### L'affaire

#### des cadavres de Katyn

L'agence Reuter annonce d'après Radio-Moscou que le gouvernement soviétique a rompu les relations diplomatiques avec le gouvernement polonais de Londres.

Dans la note du gouverne-

accomplis, pendant une année, à la tête du gouvernement par le président Laval, nous enseignent la patience et la persévérance.

ment de l'U.R.S.S., il est dit notamment : « Le gouvernement soviétique estime que les émigrés polonais ont rompu les accords qui les unissaient à l'U.R.S.S. et ont pris une attitude hostile à son égard. »

« Le gouvernement polonais de Londres, en agissant ainsi, s'est nettement placé aux côtés de l'Allemagne, et ceci, afin d'exercer une pression sur l'U.R.S.S. dans l'affaire de ses revendications sur l'Ukraine soviétique, la Russie Blanche soviétique et la Lituanie soviétique ».

### La campagne de bobards

Soulignons une fois de plus le caractère odieux et ridicule de la campagne de bobards que, depuis des années, les radios étrangères et dissidentes mènent contre le bon sens français. Fables sur la guérilla en Haute-Savoie, sur de prétendus enlèvements de civils français à Longchamp, sur l'expédition sur le front de l'Est de 50.000 prisonniers. Par ces mensonges, ces radios tentent de masquer les résultats patents de la politique de collaboration du Président Laval.

### Le différend

#### Giraud-De Gaulle

A ce propos, l'*Observer* remarque que, pas plus Giraud que de Gaulle n'acceptera de s'incliner devant son rival et il compare la compétition des deux chefs dissidents à une partie de foot-ball.

Si leur intérêt personnel les oppose aujourd'hui, c'est à ces mêmes intérêts personnels qu'ils n'ont pas craint de sacrifier l'intérêt de la France en compromettant la politique de son gouvernement en livrant à l'étranger son atout impérial.

### Un article de M. Rosenberg

Dans le *Væltkscher Beobachter*, M. Alfred Rosenberg, après avoir rendu hommage à l'attitude réciproque du chancelier Hitler et de son peuple, a montré qu'à travers la guerre la silhouette de la nouvelle Europe se dessinait lentement.

A travers l'article, on aperçoit nettement le caractère de défense européenne de cette guerre qui, devant le péril commun que fait peser sur l'Occident la menace bolcheviste, exige un effort commun de toutes les nations continentales.

### La Turquie rappelle son ambassadeur à Tokio

On mande d'Ankara à l'Agence Transocéan :

L'ambassadeur de Turquie à Tokio a été rappelé à Ankara pour consultation. Selon des renseignements officieux non encore confirmés, l'ambassadeur ne regagnerait plus son poste, mais serait chargé à Ankara d'un portefeuille ministériel.

## Les rations alimentaires de mai

Un supplément de 250 grammes de sucre sera accordé à tous les consommateurs

Voici dans les grandes lignes quelles seront les rations alimentaires pour le mois de mai 1943 :

**Pain.** — En échange du coupon n° 6, la feuille de tickets de pain délivrée donnera droit, par jour :  
Catégorie E, 100 gr. ; J1, V, 200 gr. ; J2, A, 275 gr. ; J3, T, C, 350 gr.

**Pâtes.** — Toutes catégories, 250 grammes, en échange du ticket DZ de la feuille de denrées diverses.

**Viande.** — 120 gr. par semaine : tickets n° 9, 10, 12 et 14 sans valeur, ainsi que les tickets-lettres.

**Fromage.** — 50 gr. par semaine.

**Matières grasses.** — 310 gr. pour le mois (pour tous les consommateurs autres que ceux des localités à suppléments nationaux et régionaux : 225 grammes).

**Sucre.** — En échange du coupon n° 1 : catégorie E, 1.250 gr., se décomposant ainsi : ration normale habituelle, 1.000 gr. ; supplément pour le mois, 250 gr. ; catégorie J3, 750 gr., se décomposant ainsi : ration habituelle normale, 500 gr. ; supplément pour le mois, 250 gr. Autres catégories, 500 gr. En outre, un supplément de 250 gr. est accordé à titre exceptionnel, à toutes les catégories de consommateurs, en échange du coupon n° 2 du mois de mai.

**Café, thé ou petits déjeuners.** — En échange du coupon n° 3 : catégories E, J1, néant ; catégories autres que E et J1, 15 gr. de café pur additionné à une quantité de succédanés qui sera fixée à l'intérieur de chaque région par arrêté du préfet régional pris sur autorisation du ministre de l'Agriculture et du Ravitaillement et sans que le poids total du mélange, qui pourra être livré moulu ou non moulu, puisse excéder 150 gr. ou si les approvisionnements le permettent, soit une quantité d'extrait de mélange café succédané dont la fabrication aura nécessité l'emploi de 15 gr. de café, soit 30 gr. de café décaféiné, sans mélange de succédanés, soit 25 gr. de thé, soit 125 gr. de mélange de thé et succédané comprenant 25 gr. de thé et 100 gr. de succédané soit, mais uniquement pour les consommateurs des catégories J2, J3, V, 250 gr. de petits déjeuners.

**Riz.** — En échange du coupon n° 3 : catégorie E, 300 gr. pour le mois ; catégorie J1, 200 gr. pour le mois ; autres catégories, néant.

**Chocolat.** — La ration d'avril sera distribuée au mois de mai, en échange du coupon n° 0 du mois de mai ; elle est fixée ainsi qu'il suit : catégories J1, V, 125 gr. pour le mois ; catégories J2, J3, 250 gr. pour le mois ; autres catégories, néant (date et dispositions à fixer ultérieurement).

**Confiserie.** — En échange du ticket DH de la feuille de denrées diverses, catégories E, J1, J2, V,

125 gr. pour le mois ; autres catégories, néant.

**Farines.** — Chacun des tickets de la feuille de pain, cerclés ou non, portant un chiffre ou une lettre, pourront être échangés indifféremment contre du pain ou contre les produits énumérés ci-après, sur les bases suivantes :

A 100 gr. de pain correspondent 75 grammes de farine simple ou autres produits fixés par l'article premier de l'arrêté du 17 juillet 1941 relatif au rationnement des farines simples et semoules (à l'exception de la crème de riz). A 75 gr. de farine de châtaignes ou 55 gr. 5 de biscottes ou pain de régime, ou produits de boulangerie autre que le pain d'épice ou 100 gr. de pain d'épice ou 75 gr. de pain grillé.

En outre, chacun des tickets de la feuille de pain des consommateurs de la catégorie E, qu'il s'agisse de tickets-lettres cerclés ou non, portant la lettre E, ou des tickets-chiffres portant dans l'angle inférieur gauche la lettre E, pourront être échangés contre les produits énumérés ci-après sur la base suivante :

A 100 gr. de pain correspondent 75 grammes de farines composées fixées par l'article premier de l'arrêté du 17 juillet 1941, relatif au rationnement des farines composées (les farines composées pouvant être offertes au consommateur sous la forme d'entremets sucrés) ou 75 gr. de crème de riz.

Enfin, les consommateurs des catégories E, J1, V, pourront obtenir, contre remise du coupon n° 4, soit 250 grammes de farines composées, soit 250 grammes de farine simple ou autres produits fixés à l'article premier de l'arrêté du 17 juillet 1941, relatif au rationnement des farines simples et semoules (à l'exception de la crème de riz), soit 250 gr. de farine de châtaignes.

Toutefois, les consommateurs de la catégorie V qui auront échangé leur coupon n° 4 de mai 1943 contre une feuille de tickets supplémentaires pour « travailleurs de force » ne pourront bénéficier de cette attribution.

Travailleurs de force, dispositions habituelles.

## NOUVELLES en quelques lignes

Le porte-avion « Ranger » a été coulé par un sous-marin.

« Le libéralisme économique devra être abandonné par les Etats-Unis », déclare M. Wallace.

L'aviation anglo-américaine mitraille des femmes et des enfants de France rapatriés de Tunisie.

On annonce la mort de l'écrivain russe Nemirvitch Dantchenko.

Le duc de Connaught est décédé subitement.

M. Antonio Morquera Y Lozada a été nommé conseiller commercial à l'ambassade d'Espagne en France.

Le général Montgomery, commandant de la 8<sup>e</sup> armée, se trouve actuellement au Caire.

POUR LA SOUDURE DU BLÉ

A une réunion de propagande avait été organisée le samedi 24 avril, à 15 h. 30, à la mairie de Bergerac, salle du conseil municipal, en vue de faire entendre à tous les producteurs le devoir qui leur incombe de livrer au ravitaillement l'intégralité de leur blé.

Cette réunion, à laquelle assistaient les maires et syndics des diverses communes du canton, et un certain nombre d'agriculteurs, était présidée par M. Fontanel, sous-préfet, ayant à ses côtés MM. de Bontroy, président de l'Union régionale des syndics ; Biraben, 1er adjoint, représentant M. le Maire ; Brissaud, adjoint, syndic du district ; Roquecave, secrétaire du district de Bergerac.

M. le sous préfet remercia les assistants et fit un large exposé de la situation actuelle au point de vue « pain et blé » ; il le fit sur le ton de la conversation en toute simplicité, mais aussi en toute franchise.

« La Dordogne doit pouvoir fournir les 92.000 quintaux de blé indispensables ; il faut déclarer jusqu'à son dernier grain de blé pour permettre d'abord aux paysans de conserver leur ration entière, pour nourrir ensuite les ouvriers et les populations des villes ; l'agriculteur, jusqu'au 30 avril, sera exempt de toute sanction, mais qu'il se hâte de déclarer le supplément qu'il détiend encore ; les habitants d'autres régions de la France ne doivent pas souffrir de la faim. Que chacun fasse son devoir ».

Le mot d'ordre est : « faire un gros effort, régulariser sans aucun retard ».

Telles furent les grandes lignes du brillant exposé présenté par le distingué représentant du gouvernement.

Que nos braves agriculteurs entendent ces sages paroles au nom de la solidarité nationale.

M. de Bontroy fournit, à son tour, d'amples explications sur le travail déjà fourni et sur celui à accomplir au plus tôt.

« Le petit blé que nous gardions pour la volaille sera, dit-il, plus utile à nos populations. La moindre quantité ne doit pas être conservée ; tout doit être mis en œuvre pour nourrir la population française ».

Et M. de Bontroy donna d'excellents conseils sur la récupération et le rôle des collecteurs.

L'on fut amené à parler notamment de la collecte des œufs. Il fut constaté que leur ramassage était défectueux et devait être fait deux fois par mois, à la saison propice. Au surplus, M. le sous-préfet demanda à être tenu au courant de ce qui serait fait à ce sujet.

Un échange de vues eut lieu sur la question de divers produits agricoles, maïs, haricots, gesses, etc. On entendit des critiques justes et justifiées.

Après un dernier appel de M. le Sous-Préfet, la séance fut levée à 17 heures.

Les assistants, maires et syndics, avaient chaleureusement applaudi aux belles et fortes paroles de M. le sous-préfet Fontanel et de M. de Bontroy. Comprenant la gravité de l'heure, tous avaient le juste souci d'observer le mot d'ordre donné en séance par le distingué représentant du gouvernement. Tous étaient convaincus que cette réunion du 24 avril donnerait d'excellents résultats.

Le bon grain était semé.

Paysan,

Ne laisse pas notre jeunesse souffrir de la faim,

Fais ton devoir.

LES HOSTILITES

La lutte en Tunisie est à son point culminant.

La 8e armée avance lentement au nord d'Enfidaville. Elle se dirige vers Zagouan.

L'armée anglaise essaye de s'infiltrer dans la région de Medjex El-Bab.

Les détachements américains et dissidents se dirigent vers Pont-du-Fahs.

Malgré la supériorité numérique des Anglo-Saxons, l'armée italo-allemande se défend bravement. Le terrain est défendu mètre par mètre.

En Russie, le terrain sec va permettre de nouvelles offensives. Des deux côtés, on s'y prépare.

De grandes actions sont imminentes notamment du côté de Leningrad.

Comme chaque semaine, on note des bombardements des différentes avions et une grande activité sur mer. Les sous-marins allemands continuent à faire des ravages dans les flottes alliées.

Ce qu'il faut savoir

Engrais pour jardins

La G.I.R.P.I.A. et le Groupement du Négociant des Engrais invitent les distributeurs qui ont reçu des tickets « A » de la carte de jardinage, à remettre d'extrême urgence ces tickets dûment classés par valeur d'indice aux distributeurs stockistes ci-dessous :

M. Labrousse, 49, rue Wilson, à Périgueux ; M. Prêtre, 52, rue Ste-Catherine, à Bergerac ; M. Hoshedez Delassus, place Gambetta, à Bergerac ; M. Labreuil, négociant, à Mussidan.

Dès que ces stockistes auront reçu l'engrais horticoles, ils feront immédiatement aux distributeurs une attribution d'engrais correspondant à la quantité de tickets remis.

La valeur des tickets A est fixée à 2 kg pour l'indice 1. Le ticket A/2 donne droit à 4 kg, A/3 à 10 kg, A/4 à 20 kg.

Les distributeurs voudront bien en même temps et de toute urgence faire connaître à M. Larivière, Président du Groupement du Négociant des Engrais, 60, rue de l'Hôtel de Ville, à Ribérac, la quantité de tickets de divers indices qu'ils ont recueillis, et le nom du stockiste ou, le cas échéant, du fabricant auquel ils ont remis ces tickets.

Nous insistons sur l'urgence qu'il y a à donner ces renseignements car c'est seulement lorsque nous connaîtrons la quantité totale de tickets A recueillis dans le département que le Ministère de l'Agriculture pourra compléter notre attribution d'engrais, les distributeurs stockistes ne recevant pour le moment qu'un stock de démarrage.

Distribution de pâtes alimentaires

La Direction départementale du Ravitaillement général communique :

Les consommateurs de Bergerac sont informés de ce qu'ils peuvent percevoir une ration supplémentaire de 250 grammes de pâtes alimentaires contre remise du ticket DY de la feuille de denrées diverses du mois d'avril 1943.

L'approvisionnement des détaillants pour cette distribution sera effectué par les grossistes suivants, sur la base des tickets DY de mars recueillis lors de la distribution spéciale du mois de mars 1943 : Davaux, 30, place Gambetta, à Bergerac ;

Vinsenoit, rue des Frères-Prêcheurs, à Bergerac ; Magasin Général, rue Buffon, à Bergerac ; Société Le Foyer, 27, rue du Maréchal-Pétain, à Bergerac.

Les grossistes devront adresser les tickets DY d'avril qu'ils auront recueillis et collés sur les états modèle 11 bis ou ter, au délégué départemental de répartition, section Epicerie, rue Antoine-Gadaud à Périgueux.

Les états devront porter, en gros caractères, la mention « Volant régional ».

Le ticket DY d'avril conserve sa valeur d'échange jusqu'au 30 avril 1943 inclus.

Avis aux agriculteurs

Les déclarations agricoles de mai auront lieu du 1er au 20 mai 1943. Tous les exploitants agricoles devront se présenter à la Mairie, bureau n° 8, aux dates indiquées ci-dessous, de 9 h. à 11 h. 30 et de 14 h. à 17 h. 30.

1° Secteur (Rive droite) De la limite de la commune de Creysse à la route de Sainte-Foy-des-Vignes, du 1er au 5 mai.

2° Secteur (Rive droite) De la route de Sainte-Foy-des-Vignes à la limite des communes de Lalorce et Prigonrieux, du 6 au 11 mai.

3° Secteur (Rive gauche) De la limite de Cours-de-Pile à la route d'Eymet, du 12 au 15 mai.

4° Secteur (Rive gauche) De la route d'Eymet à la limite de la commune de Prigonrieux, du 16 au 20 mai.

Ces déclarations sont très importantes.

Impositions en denrées agricoles

La Préfecture communique :

Dans toutes les communes du département, il est actuellement procédé à l'affichage des tableaux de répartition au stade individuel, des impositions en pommes de terre et légumes secs au titre de la campagne 1943.

Il est rappelé aux producteurs que l'affichage de ces tableaux vaut notification des impositions. A compter de la date d'affichage de ces tableaux, les producteurs ont un délai de 10 jours francs pour présenter un recours en réduction ou une demande de dégrèvements de leurs impositions devant la Commission cantonale d'arbitrage. L'adresse du président de la Commission cantonale sera communiquée aux intéressés par la mairie de leur résidence.

Passé ce délai de dix jours, tout producteur n'ayant présenté aucune demande de dégrèvement ou de réduction est considéré comme acceptant son imposition et, de ce fait, pourra prétendre, par la suite, aux primes prévues en cas d'engagement de livraison.

Le bénéfice de ces primes sera perdu pour tout producteur ayant fait une demande de dégrèvement ou de réduction, même si cette demande n'est suivie d'aucun effet.

Modifications au barème général d'équivalence des tissus et articles textiles.

Une décision du Répartiteur des textiles, que vient de publier le Journal Officiel, apporte un nombre important de rectifications au barème général d'équivalence des articles textiles tels qu'ils figuraient dans l'annexe à l'arrêté du 27 juin 1942.

D'une façon générale, les modifications apportées se traduisent par une augmentation des équivalences. La valeur en points de certaines classes de tissus a été majorée pour tenir compte des fabrications en cours. Celles des articles confectionnés à

l'aide de ces tissus s'en trouvent elles-mêmes augmentées.

Ce remaniement comporte également des rectifications de détail qui ont été orientées dans le sens de la simplification.

Chronique Locale

« A LA GLOIRE DU SPORT »

La revue de l'U. S. B. s'annonce comme un très gros succès. Tout d'ailleurs a été mis en œuvre pour le justifier. D'abord un orchestre composé de vedettes, de la musique moderne, puis des décors nouveaux brossés spécialement à cet effet. Dans ce cadre, évolueront une pléiade des meilleurs artistes amateurs de notre ville et quelques jeunes talents, acteurs ou chanteurs, qui se sont révélés. Tous feront l'impossible pour être à la hauteur de leurs aînés. La section féminine, ne voulant pas être en reste, prouvera par ses chorégraphes et ses danses, qu'elle aussi a fourni un gros effort, rivalisant d'entraînement pour que la revue offre un véritable plaisir des yeux. Quant aux deux sketches inscrits au programme, l'un est d'une actualité présente, l'autre une parodie très gaie qui amusera sûrement le public.

Amis de l'U. S. B., plus que jamais reprenez vos places à l'avance si vous voulez passer, samedi ou dimanche, une agréable soirée tout en vous associant à une bonne action.

Rappelez que la location aura lieu au café Riche pour toutes les soirées du spectacle.

Marriages. — Le 27 avril 1943, a été célébré à la mairie de Bergerac le mariage de M. Jean Chimbault, cultivateur, domicilié à Lamoignon-St-Martin, avec Mlle Françoise Barreau, couturière, domiciliée à Bergerac, rue Montesquieu.

A l'issue du mariage, une somme de 398 fr. a été remise pour les pauvres à l'officier de l'état-civil.

Le 27 avril 1943, a été célébré à la mairie de Bergerac le mariage de M. Meuton Georges, ingénieur contrôleur de la S. N. C. F., rue Julien Rabier, avec Mlle Cécile Belin, s.p., domiciliée à La Réole.

Une collecte a produit, pour les pauvres de notre ville, la somme de 185 fr.

Tous nos remerciements et nos vœux de bonheur.

Obsèques. — Samedi 24 avril, à 16 heures, furent célébrées au milieu d'une nombreuse assistance, les obsèques de M. Pierre Lapyre, chef de gare en retraite, secrétaire-trésorier de la section des Médailles d'honneur du travail (médaille de vermeil du travail), décédé le 22 avril en son domicile du boulevard Beausoleil, à l'âge de 75 ans.

Nous exprimons nos sincères condoléances aux deux fils du défunt, dont l'un est sous-chef de gare à Tours, et l'autre facteur enregistrant à la gare de Salles-sur-Cher.

Note du commissaire de police. — Malgré de fréquents rappels, les prescriptions relatives à la Défense Passive (camouflage des lumières) ne paraissent pas suffisamment respectées par de nombreuses personnes.

Une surveillance renforcée sera établie et toute infraction sera sanctionnée par procès-verbal.

Médecins de la Dordogne

Conseil de l'Ordre

Elections du 8 avril

Ont été élus Membres du Conseil : Docteurs Gargaud, Perromat, Peruchot, Oklacio, Lafon, Lacoste, Rousseau, Cassard, Sarret.

Membres suppléants : Docteurs Dalbès Paul, Semenon, Lachèze.

Le Bureau est ainsi constitué : Président : Docteur Gargaud. Commissaire aux comptes : Docteur Lafon. Secrétaire : Docteur Laroche.

La foire. — Aujourd'hui, dimanche, commencent officiellement les fêtes de la foire annuelle dite de Périgueux. De nombreux établissements de attractions sont installés sur la place de la République.

Distribution de lait condensé. — Il sera procédé à la distribution de lait condensé stérilisé, les lundi 3 et mardi 4 mai 1943 :

Le lundi de 9 h. à 11 h. et de 14 h. à 17 h., aux enfants nés depuis le 1er mai 1940, inscrite du n° 1 à 600.

Le mardi de 9 h. à 11 h., aux enfants de la même catégorie inscrite du n° 601 à 1200.

Le mardi de 14 h. à 17 h., aux enfants nés avant le 31 mai 1940, inscrites des n°s 1201 à 1800.

Il n'est pas pris de nouvelles inscriptions, sauf pour les accouchées récemment déjà inscrites comme mères enceintes.

Rappeler les heures valides pour bien overtes et bien sèches.

Nécrologie. — C'est avec regret que nous avons appris la mort de M. Albert Helliant, père du jeune le capitaine Helliant, directeur de la B. N. C. I.

Ses obsèques ont eu lieu jeudi, à 10 heures, dans une nombreuse assistance, dans laquelle on remarquait de nombreuses délégations de sociétés sportives de la ville, des militaires, des banquiers, etc.

A notre ami Emile Helliant, à sa famille, nous adressons nos sentiments de condoléances éternelles et attristées.

Collis aux prisonniers. — Le Comité du Collis aux prisonniers adresse ses meilleurs remerciements aux généreux donateurs, M. et Mme Joras-Vene, qui, à l'occasion de son mariage, ont versé pour le Collis aux prisonniers la somme de 200 francs.

Trouvailles. — Il a été trouvé un portefeuille contenant 120 francs et divers objets par M. Marcel Gira, 73, rue Barginnette ; remis à son légitime propriétaire, M. Fernand Lhomas.

Une veste de dame, par M. Lame D. chowsky, 20, rue Diderot.

Une écharpe en soie, par M. Vazy, au Saub.

Un tricot d'homme, par M. Yvonne Monsec, à Pombonne.

Une veste de dame laine, par M. Marie Benot, à la Caille.

Un stylo, par M. Edmond 37, cours Alsace-Lorraine.

Une chambre à air de bicyclette, par M. Roger Mézargues, gardien de la paix.

Une écharpe crêpe de Chine, par M. Chamaron, place Saint-Michel.

Une broche turques et une par Mme Jeanne Davalan, à Candillac.

Une bache gris vert, par M. ry, 412, rue Neuve-d'Argenson.

Un porte-monnaie contenant certaine somme, tickets d'abonnement et papiers, par M. Michel Anie, route de Rosette, à Bergerac.

Une écharpe bleue soie, par M. Pelletier, rue Beaumarchais.

Deux petites médailles, par M. Jeannine Davaux, rue du Moulin.

Une certaine somme, par M. Jaczic Sola, rue Candillac.

Déclarations ont été faites au commissariat de police, bureau des

Arrestations. — Le 21 M. le commissaire de police au parquet :

Roger Marine, 22 ans, originaire de Bône (Algérie), vol d'alcool à la Poudrière frauduleux de carte d'alimentation.

Et Jean Verrier, 31 ans, d'origine d'origine de Lyon, condamné pour vol d'alcool à la Poudrière.

M. le Procureur de la République décerna contre les deux mandats de dépôt, qui furent mis à exécution par le tribunal.

# MILICE FRANÇAISE

Francs, Françaises,  
La Milice est le rassemblement des Français, Françaises, de ceux qui veulent refaire la France, derrière le Maréchal et le Président Laval, pour opposer à la guerre civile que préconise le communisme.

Pour être forts, soyons unis.  
Pour être unis, adhérez à la Milice Française

Permanence provisoire : à la Légion Française des Combattants, place Gambetta. Tous les jours, de 17 à 18 heures. Le samedi, de 15 à 19 heures.

## Collis aux prisonniers de la Croix Rouge.

Les familles bienfaitrices des prisonniers qui ont pas encore fourni les renseignements nécessaires pour la nouvelle inscription (nom et prénom, date et lieu de naissance, grade et titre de la mobilisation, domicile avant la mobilisation, en ce qui concerne le prisonnier, et nom, adresse et degré de parenté de la personne qui demande l'inscription) sont invités à le faire d'urgence à la Croix-Rouge, tous les jours de 14 à 16 heures. Faute de cette inscription, les prisonniers, à partir d'une date qui sera prochainement fixée, ne pourront plus recevoir de colis commandés des denrées fournies par le gouvernement.

An théâtre. — La célèbre tournée Alibert sera dans nos murs le mardi à mai. De nombreuses vedettes avec ballet, du rire continu, une éblouissante de costumes, des ensembles ébahissants que tout le monde voudra applaudir.

## Société Littéraire.

Congrès de Madame Dussane, secrétaire de la Comédie Française. — C'est le mardi 10 mai que l'éminente secrétaire de la Comédie Française viendra traiter à la Société Littéraire le sujet suivant : *Comment Racine voulait qu'on le jouât.*  
A l'occasion de cette conférence, Mme Dussane nous révélera des documents inédits sur Racine, documents qu'elle a découverts au cours l'une de ses nombreuses tournées en Espagne.  
A l'intérêt littéraire qui s'attache ces révélations, s'ajoutera la grande émotion pour les Bergeracois d'une vocation du génie de nos illustres compatriotes les frères Mennet, dont le nom reste attaché à tous les grands rôles du théâtre classique.  
Nous donnerons prochainement de ces amples renseignements sur ce grand gala littéraire auquel nous vous la Société Littéraire le 10 mai prochain.

## Découverte d'un cadavre.

Le 23 avril, vers 10 heures, on découvrit près d'un tas de roches, sans un bois de châtaigner au lieu et les Grands Champs, commune de Saint-Avit-Sénieur, le cadavre de M. Jacques Pamponille, 63 ans, cultivateur au hameau de Bazelles, même commune de Saint-Avit-Sénieur. Le cadavre était en état de décomposition très avancée, la tête séparée du tronc.  
M. Jacques Pamponille avait disparu de son domicile depuis le 7 janvier dernier.  
Des constatations de M. le docteur Pamponille, de Beaumont, il résulte que la mort était due à une cause naturelle par congestion.

## Cinéma Cyrano.

Judi, samedi, dimanche matinés et soirées, Armande Ansay, Paul Cambo, André Lefaur, *Mon oncle et mon curé*, après le roman de Jean de la Brète.

## Cinéma Odéon.

Vendredi, samedi et dimanche, *Les 3 Codonas*, à vie glorieuse et tragique des fameux créateurs du « Triple saut de mort ». Rideau, 21 h., bureau à 30.

## Salle des Ouvriers.

Cinéma. — Clôture annuelle.  
Cet établissement profitera de sa semaine estivale pour aménager de nouveaux appareils sonores dotés des plus récents perfectionnements. La réouverture sera une surprise pour les nombreux habitués de cette salle, qui pourront apprécier pour la première fois le relief sonore.

Restrictions de l'électricité. — La Société Gaz et Electricité de Bergerac informe ses abonnés qu'un rationnement calculé sur de nouvelles bases vient d'être édicté par la Déclaration n° 19 de M. le Directeur de l'Electricité (*Journal Officiel* du 10 avril 1943).

Afin de pouvoir établir l'attribution de chacun d'eux, les abonnés lumineux sont priés de communiquer par écrit, à l'Usine à gaz de Bergerac, avant le 5 mai 1943, les noms et numéros des cartes d'alimentation des personnes desservies par leur compteur et, s'il y a lieu : l'Indication de leur répartition en plusieurs foyers et l'existence d'enfants titulaires de cartes E.

Ils sont invités également à signaler les appareils ci-après fonctionnant sur le courant lumière : frigidaire, chauffe-eau et moto-pompe.

Faute de déclaration dans le délai indiqué, l'abonné sera considéré comme vivant seul à son foyer, avec une attribution limite correspondante de 6 KWH par mois.

## Marché du 24 avril.

Au marché de la place de l'Eglise Notre-Dame, apports assez importants de légumes frais. Apparition de petits pois à 18 fr. le kilo ; radis, 1.50 à 3 fr. la botte ; des fraises, à 40 fr. le kilo.  
Place des Deux-Centils, oisons de 12 à 15 jours, 500 fr. ; de un mois, 700 à 750 fr. la paire ; dindonneaux, de 10 à 12 jours, 400 fr. la paire ; canetons, 120 fr., également la paire.

## Foire aux bestiaux du 21 avril.

41 veaux nourrissons amenés, 5 vendus de 300 à 700 fr. l'un.  
27 veaux de boucherie amenés et vendus à la taxe, de 7.50 à 11 fr. 80 le kilo vif.  
8 vaches laitières amenées, 3 vendues de 9 000 à 10 000 fr. l'une.  
108 bœufs ou vaches de travail amenés, 40 vendus de 21.000 à 30 000 fr. la paire.  
42 bœufs ou vaches de boucherie amenés et vendus au prix de la taxe.

## Une Exposition d'une formule nouvelle

Dans notre patrie, acablée par tant d'épreuves, on note heureusement bien des signes de réveil et bien des raisons d'espérer.  
Après trop d'années de refus de voir et de coupable indifférence, la France a mesuré l'étendue du mal causé par notre grève des naissances comme par notre démolition familiale.  
La France a compris aussi que notre meilleur espoir et notre véritable salut étaient aux mains des familles.

La France, demain, peut être de nouveau vivante et forte, si ses familles sont unies, saines et fécondes. Ce n'est pas la sève qui fait défaut, mais la volonté de vivre.  
Un grand effort s'accomplit, depuis octobre 1941, pour nous rendre cette volonté de vivre. La *Campagne Familiale*, organisée par le *Commissariat Général à la Famille*, nous apprend et nous réapprend — à l'aide d'une propagande extrêmement moderne — les joies du foyer, les responsabilités des familles françaises et l'aide aussi que l'Etat apporte aux familles nombreuses... Affiches, tracts, brochures, conférences, volent maintenant leur action étendue et complétée par une Exposition éminemment originale.  
Cette exposition, qui n'est pas destinée au seul plaisir des yeux, mais s'adresse surtout à notre esprit et à notre cœur, va bientôt s'installer dans nos murs.  
Nous lui ferons tous le meilleur accueil, car elle vient nous conter la belle histoire des belles familles françaises, et nous montrer aussi les périls dont tant de familles furent victimes dans le passé et continuent à être victimes dans le présent.

Pharmacie de service. — Demain dimanche, pharmacie Bach, rue Maréchal Pétain.

## CONSEIL MUNICIPAL de Bergerac

Séance du 24 avril, à 17 h. 30

Présidence de M. le docteur du Saut, maire, assisté de MM. Birauben, Brisseau et Malignon, adjoints. 11 conseillers sont présents.  
M. Monseau donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté.

Communications. — Affaire de location de la salle municipale de la rue Thiers. On sait que la ville demandait 8.000 fr. par an, l'autorité militaire en offrait 5.000 fr. Aujourd'hui, l'intendance propose de mandater les deux tiers de sa redevance. Le Conseil accepte sans prendre engagement sur l'accord définitif.

Eté sportive. Ramassements de la Société les Enfants de France-Football Club.

Lettre de M. le Préfet concernant la taxe des corps de réfugiés au dépôt. Réponse de M. le Maire, approuvée.

M. le Maire donne lecture de la belle citation dont a été l'objet le lieutenant René Brut, prisonnier de guerre et conseiller municipal. Le Conseil s'associe aux paroles touchantes que M. le Maire prononce à cette occasion.

Cinéma éducateur. — Il est décidé que si le Cinéma éducateur fonctionne de nouveau, la subvention qui lui était précédemment accordée sera reportée au budget communal.

Cours professionnels. — La réorganisation des cours professionnels nécessite un supplément de dépenses pour indemnité au directeur, aux professeurs, etc... Le crédit supplémentaire à inscrire est de 40 000 fr.

Affichage municipal. — Le Conseil faisant droit à une demande de M. Lezrange, afficheur municipal, consent à maintenir, pour 1943, son tarif antérieur de 1942, soit 300 fr.

Rétrocession. — L'Assemblée accepte une proposition de rétrocession de concession perpétuelle au cimetière Beaufortier, pour 700 fr. de remboursement.

Alignement. — Comme suite à un projet de construction dans la rue du Torrent, l'alignement nécessaire dans cette rue est autorisé.

Autorisations spéciales. — Pour autorisations spéciales, par suite de dépassement de crédits, il y a lieu de voter 132.389 fr. de crédits supplémentaires s'appliquant à divers chapitres du budget.

Le Conseil se réunit en Comité secret et la séance est levée à 18 h. 30.

## LES PROSTATIQUES VITE SOULAGÉS

Un prostatique qui suit le nouveau traitement magnésien (Dragées de Magnogène et Suppo-Magnogène) ne tarde guère à oublier ses misères. Les envies impérieuses et fréquentes, les brûlures du canal, les élanements cessent vite, la prostate se décongestionne, les mictions redevenant normales et l'état général s'améliore considérablement. Chez les prostatiques opérés, les Dragées de Magnogène provoquent un rapide relèvement des forces avec parfait fonctionnement de la vessie. Tous les détails sur ce traitement remarquable sont donnés dans une très intéressante documentation envoyée gratis par les Laboratoires du Magnogène, 30, rue Malherbes, Lyon.

Foudres, Demi-Muids  
Cuves, Barriques  
en lies blanche et rouge

Tonnellerie DE SA CONTE  
ROUTE DE POMBOUNE  
Tél. 608 BERGERAC Tél. 508  
achète tartre blanc et rouge

## Beaucoup de gens ont besoin d'un diurétique

Ce sont non seulement les arthritiques, goutteux, rhumatisants, mais toute la foule des candidats aux rhumatismes, généralement des rhumatisés, qui se plaignent des lourdeurs de reins, et de raideurs articulaires. A tous ceux-là, la tisane Vichyfloré fait du bien, car elle provoque une véritable chasse urique, stimule le foie et l'intestin et désintoxique l'organisme. Vichyfloré 11 fr. 90 la boîte. Ttes Pharm.

## Etat-civil de la ville de Bergerac

NAISSANCES  
Bénédy Nicole, La Vergnassade.  
Gauthier Jacques, rue Candillac.  
Van Asker Georges, av. Calmette.  
Guéret Bernard, boul. Beauvois.  
Grenier François, rue Neuve.  
Jossand Marie-France, place Belle-garde.  
Cottet Jacques, av. Calmette.  
Lacour Nicole, id.  
Courselle Arlette, rue Maréchal Joffre.  
Caren Annie, rue Candillac.  
Raoux Huguette, pl. Bellegarde.  
Yvan Claude, avenue Calmette.  
Jamay Jean-Pierre, rue des Frères.  
Ceunil Nicole, pl. Bellegarde.  
Leconte Danièle, rue de l'Intendance.  
Labatut Jean-Marie, av. Calmette.  
Pagnin Linette, id.  
Sleard Jean-Pierre, pl. Bellegarde.  
David Aline, Grand'Rue.

MARIAGES  
Piot Jean, employé à la Poudrerie, de Bergerac, et Raymonde Teysandier, employée à la Poudrerie, de Bergerac.  
Marinot Jean, maraîcher, de Bergerac, et Fernande Belleil, cultivateuse, de Bergerac.  
Chimband Jean, cultivateur, de Lamouzie-Saint-Martin, et Françoise Barreau, couturière, de Bergerac.  
Mouton Georges, ingénieur contrôleur principal des services électriques à la Société Nationale des Chemins de fer Français, de Bergerac, et Cécile Bellin, sans profession, de La Réole.

décès  
Rongier Louis, 28 ans, employé à la Poudrerie, av. Calmette.  
Jaurin Antoine, 53 ans, cultivateur, route de Bordeaux.  
Lapeyre Pierre, s.p., 75 ans, boul. Beauvois.  
Combaré André, cultivateur, 60 ans, av. Calmette.  
Hivert Daniel, enfant, av. Calmette.  
Lasserre Nancy (sans autres renseignements), rue du Petit-Sol.  
Mauumont Jean (sans autres renseignements), rue du Petit-Sol.  
Delanis Martial, 80 ans, s.p., à Versennes.  
Heillant Joseph, s.p., 77 ans, route de Gals.  
Chanteau Angèle, épouse Balyzac, s.p., 41 ans, av. Calmette.

## Si les femmes savaient

Les femmes s'évitent bien des maux si elles connaissent mieux l'efficacité des gouttes Florides. Ce remède végétal, qui améliore la circulation, semble fait pour la femme. Il supprime ennuis du sang, congestion du visage, vertiges, lourdeurs de jambes. Les gouttes Florides sont particulièrement utiles entre 40 et 50 ans. Le flacon 16 fr. 90. Si vous ne pouvez pas vous procurer les gouttes Florides, faites usage des comprimés Florides même formule, même efficacité. 16 fr. 30 Ttes phies.

## DANS L'ARRONDISSEMENT

LIORAC  
Accident. — Le jeune Dagnon Marcel, âgé de 11 ans, et dont les parents sont domestiques chez M. Faget, aux Bignayres, a été frappé à la joue d'un terrible coup de pied de cheval. Transporté d'urgence à l'hôpital de Bergerac, il y a reçu les soins éclairés du chirurgien, qui a diagnostiqué un affaiblissement de la pommette.  
Nous souhaitons un prompt rétablissement à cet enfant.

## MONPAZIER

Marriage. — Samedi 17 avril a été célébré le mariage de Mlle Louise Rimontell, fille de notre sympathique cantonnier communal, avec M. Valade, élève gendarme.  
Une collecte faite à la mairie a produit la somme de 150 francs au profit de l'Œuvre des prisonniers de guerre.  
Avec nos remerciements nous adressons aux jeunes époux tous nos meilleurs souhaits de bonheur.

## MOLIÈRES

Marriage. — Nous apprenons avec plaisir le mariage de M. Pierre Faurie, médecin, fils de feu M. Albert Faurie, ancien maire de Molières, avec Mlle Nicole Richard, fille de Mme et M. Richard, médecin à Molières.  
Nous adressons nos meilleurs vœux de bonheur aux jeunes époux et nos félicitations à leurs honorables familles.

## LE BUISSON

Marriage. — Nous apprenons le prochain mariage de M. Pierre Desmond, préparateur en pharmacie, avec Mlle Simone Lacoste, institutrice.  
Nous nous associons au Stade buissonnais, dont M. Pierre Deschamps est un des meilleurs joueurs pour adresser aux futurs époux nos meilleurs vœux.

## COULAURES

Collis du prisonnier et Secours national. — Nous sommes heureux d'apprendre que le Conseil municipal de Coulaures, dans sa séance du 23 mars, a voté : 1° une subvention de 1.000 francs à l'œuvre du Secours national ; 2° une subvention de 4 000 francs à l'œuvre du Secours aux prisonniers de guerre.  
Nos félicitations et nos remerciements.

Marriage. — Samedi dernier, 17 avril, a été célébré en l'église de Mayac, le mariage de M. Roger Eyllier, de Pomerède, avec Mlle Marcelle Dabor, de Bèjoux.  
Nous adressons aux jeunes époux nos bien cordiales félicitations et nos vœux sincères de bonheur.

## PRIGONRIEUX

Accident. — Une oculiste, Mme Berthe Dupuy, 22 ans, a renversé involontairement à La Borie-Basse, près Prigonrieux, un vieillard de 79 ans, M. Emile Desforges, qui a dû être transporté à l'hôpital de notre ville par l'ambulance municipale.

## Intestin libre et bonne humeur

Lorsque l'intestin fonctionne régulièrement et que le foie sécrète assez de bile pour le désinfecter, on se sent léger et de bonne humeur. Voilà des résultats que tous les constipés peuvent obtenir en prenant le soir un comprimé Vichybol. Vichybol : 9 fr. 50. Ttes Phies.

## Rompsez son pain, effort douloureux

Ce geste le plus simple est une occasion de douleurs pour certains rhumatisants. Ceux-ci devraient prendre du Gandol. Il est bien connu que ce puissant calmant, qui est aussi un éliminateur de l'acide urique, procure un soulagement rapide et durable dans toutes les formes de rhumatismes. Ttes Phies : 19 fr. 50 la boîte de 20 cachets Gandol.

## VOUS QUI DÉSIREZ

Vendre ou Acquérir Propriétés, Villas, Fermes ou Châteaux  
Tous prix, toutes conditions  
Une seule adresse :  
Cabinet Jean-Ernest CROUZEL, Membre de la Chambre Syndicale des Agents Immobiliers, Le Buisson (Dgne).  
Téléphone 9.

## Quintonine

Un excellent Fortifiant, aujourd'hui comme hier.  
Toutes Pharmacies

CHAUSSURES

# ARDILLIER

19-21, rue du Marché, BERGERAC

**Les plus beaux modèles  
Les meilleures marques  
Les plus bas prix**

Marques BALLY, UNIC, SIRIUS, etc.

## LES SPORTS



### AVIRON

#### La manifestation du 16 mai

La F. F. d'Aviron a désigné le bassin de l'Alba pour les éliminatoires du championnat de France Interclubs qui devaient se disputer le 16 mai prochain.

M. Vigier-Lafosse, président du Comité du Limousin, doit se rendre à Bergerac, ces jours-ci, afin de mettre au point avec les dirigeants du S.N.B. les derniers détails d'organisation de cette importante manifestation de l'aviron.

En cette première journée, il n'y aura pas la quantité, mais ce qui est certain, c'est que la qualité des rameurs du Pyrénées-Languedoc et du Limousin sera au départ.

Lundi dernier, à l'occasion des courses de chevaux de Castillonès, nous avons pu rencontrer les amateurs de l'Aviron Villeneuvois. Ils sont pleins de confiance. Ils espèrent que leurs poulains feront mieux que se défendre. Limoges sera le point. La grande société de la capitale du Limousin a l'habitude d'alligner de belles équipes. Le 16 mai, elle ne faillira pas à sa renommée.

Au S.N.B., l'entraînement se poursuit.

Pour corser ce programme, la commission sportive a joint des interclubs (courses en yoles, à huit, etc.). Elle a fait appel à de nombreuses sociétés des environs. A l'heure où nous écrivons ces lignes, les réponses de ces clubs ne nous sont pas parvenues.

#### Bayonne-Bergerac

Notre ami Luyé-Tanet a écrit à Paris, animateur de l'Aviron Bayonnais, afin d'organiser une rencontre Bayonne-Bergerac. Nous tiendrons nos lecteurs au courant.

#### Sortie promenade

Dimanche dernier, l'équipe Abellan-Bert-Bouchilloux-Drivou, barreur Combes, a effectué une longue sortie sur le parcours Bergerac-Mouleydier et retour.

Il est à souhaiter que beaucoup d'équipes suivent cet exemple. Le dimanche est un jour propice à ce genre d'entraînement.

Espérons que bientôt tous nos rameurs auront à cœur de faire mieux encore que cette équipe.

#### Convocation

Tous les membres du S. N. B. (bureau et actifs) sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu le mercredi 5 mai, à 20 h. 30, café Riche.

### RUGBY

La saison s'est terminée au stade Pétaïn par un match avec Nenvic. La partie fut toute de jeu ouvert et les nombreux amis de nos juniors venus les encourager, furent des plus heureux, assistant à une série d'attaques sans répit des deux côtés; toutes les combinaisons de jeu se donnaient libre cours. Regrettons toutefois que la grande équipe du Stade Bordelais, annoncée pour Pâques, ait été appelée à Chartres par décision de la Fédération, parait-il. Or, une première fois déjà, alors qu'Angen et Périgieux acceptaient de jouer à Ber-

gerac une 1/2 finale retentissante, Brive fut désigné par la Fédération: deux équipes du Périgord-Agenais durent jouer sur le terrain d'un club du comité voisin. L'U. S. B. s'inclina, mais en dépit de la publicité aura été privé de ceux belles rencontres. Nous exprimons donc le désir très net qu'à l'avenir les matches importants ne soient pas toujours en presque disputés au même endroit. Les clubs qui envoient régulièrement des joueurs en sélection, des équipes en compétition, ont le devoir d'aborder, et le droit ensuite, de satisfaire le public. Il y a à Bergerac un des plus beaux stades de la région et de très nombreux amateurs enthousiastes de rugby: à la Fédération de ne pas l'oublier.

### FOOTBALL ASSOCIATION

Grand match de clôture au bénéfice de la Maison du Prisonnier

F. C. de Libourne contre Entente Bergeracoise E. F. - F. C.

Le F. C. de Libourne, vainqueur de la Coupe du S. O. 1941, est une des meilleures équipes de Division d'Honneur de la Ligue du S. O. Il se présentera au grand complet, dimanche prochain, à Camp-Réal. Nos Bergeracois aligneront, de leur côté, leur meilleure formation. Handicapé par l'absence et les blessures de ses meilleurs éléments, notre onze local n'avait pu, ces derniers dimanches, donner le maximum, nous pouvons être assurés qu'il fera tout pour se racheter dimanche prochain.

Le bénéfice de cette rencontre sera versé entièrement à la Maison du Prisonnier, Centre d'Entraide de Bergerac. Aussi, la foule des grands jours se déplacera, dimanche prochain, à Camp-Réal, pour assister à une grande rencontre sportive et pour participer en même temps à une belle œuvre.

Un lever de rideau opposera la réserve bergeracoise à une bonne formation régionale.

### REMERCIEMENTS

Mme veuve Marthe Couderc; M. et Mme Jacques Mallet; M. et Mme André Marsal; Mme veuve Jeanne Marsal; M. et Mme René Farjanel; M. et Mme Joseph Lavand; M. et Mme Michel Lavand; et toute leur famille, remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont fait l'honneur d'assister aux obsèques de

Monsieur Jean COUDERC ainsi que celles qui leur ont fait parvenir des marques de sympathie en cette douloureuse circonstance.

Pompes Funèbres Générales, Bergerac Tél. 79.

### REMERCIEMENTS

Mme veuve Mathieu Geneste; M. et Mme Gabriel Geneste; M. et Mme Antonin Baron; M. et Mme Raoul Gardette; M. et Mme Paul Vergnot; Mlle Lucette et M. Jean Geneste, remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont fait l'honneur d'assister aux obsèques de

Monsieur Mathieu GENESTE ainsi que celles qui leur ont fait parvenir des marques de sympathie en cette douloureuse circonstance.

Pompes Funèbres Générales, Bergerac Tél. 79.

### REMERCIEMENTS

M. et Mme Georges LAPEYRE; M. et Mme Paul Lapeyre; M. et Mme Bachelier et leur famille, remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont fait l'honneur d'assister aux obsèques de

Monsieur Pierre LAPEYRE ainsi que celles qui leur ont fait parvenir des marques de sympathie en cette douloureuse circonstance.

Pompes Funèbres Générales, Bergerac Tél. 79.

### REMERCIEMENTS

Mme J. Lévy, ses enfants et toute sa famille, très touchés des marques de sympathie qui leur ont été témoignées à l'occasion du décès de

Monsieur Charles LÉVY expriment leurs sincères remerciements à tous ceux qui ont pris part à leur peine, et en particulier à la Direction et au personnel de la Société des Assurances Alsaciennes.

### AGENCE BERGERACOISE

21, rue des Carmes (pl. du Jardin-Public) Téléphone 602

#### A VENDRE

Propriété 25 hectares, libre immédiatement. Petit prix. Villa neuve, 5 pièces et jardin. Libre en septembre. Enclos près de la ville. Jouissance immédiate.

ON DEMANDE une bonne cuisinière, logée et bien nourrie. Sérieuses références. Adresse bur. journal. (Visa n° 197). 174

A VENDRE chef-lieu canton Dordogne. Café Hôtel Restaurant très bonne affaire. Important matériel. S'adr' bureau journal.

MONOBEUR engrais porcs et tous animaux. Evite mortalité. Essayez-le de suite. Dépôt général: 1, rue Candillac. MONO-CHEVAUX remplace l'avoine. 235

La plus brillante des Carrières sera réservée à vos apprenis La Comptabilité par correspondance. Brochure explicite. n° 5 Z sur demande cc. de 3 fr. par envoi. COURTS T. F. J. 63, rue de la Victoire, Paris IX° 236

SUIS ACHETEUR vins tout de provenance, faire offre à Sicaud, courtier en vins, rue de Bordeaux, tel. 812. Bergerac.

VELOMOTEUR ou bon état, à vendre. S'adr à Gauville, garage, rue Clairat. 253

ON OFFRE Bergerac ville, logement deux pièces, cuisine et chambre, nourrie ou non à femme basse-courrière et ménage. Gros appointements. Prendre adresse bureau du journal. (Visa n° 274) 273

SUIS ACHETEUR bois d'œuvre et de chauffage. Gassia Marius, Prigonrieux.

ON DEMANDE ménage connaissant la vigne, pour propriété sise à Bougnagues. S'adr à M. Chambaud, à St-Perdon ou à Mussidan. 265

ON DEMANDE apprentis pour saboterie et divers travaux sur bois. S'adresser 40, rue Valette. (Visa n° 278). 267

### HOMMES DEMANDÉS

pour service taxi-vélos. Bonne présentation exigée. Bons gages assurés. S'adresser Bar Tout va Mieux, Square des Mobiles, Bergerac. (Visa n° 813). 268

### A VENDRE

à des prix modérés: Portelleille d'assurances, bon rapport. — Propriété en vigne, 3 hectares, maison, grange, ruisseau. — Maison 5 pièces, jardin 700 m<sup>2</sup>, sans Bourg, jolie vue. — Joli ensemble 7.000 m<sup>2</sup>, maison 4 pièces, Bourg, prox. rivière, belle vigne. — Très jolie propriété d'élevage, belle pièce d'eau, maison de maîtres 6 pièces, et métairie 11 hectares, prairies clôturées, prox. de la ville. — Deux beaux immeubles de rapport au centre de Bergerac. Agence BONNAMY, cours d'Alsace, Bergerac. 275

A LOUER une pièce vide et petit jardin pour personne seule, tranquille. S'adresser bureau du journal. 284

# Chaussures de Limoges

58, rue Neuve, R. BURE, chausseur

**Série pour la Classe  
- pour la Marche  
- pour l'Appartement**

A VENDRE beau costume homme 3 p. noir, absolument neuf, taille 173 Adresse Cathala, rue Anatole France, Bergerac. 281

ÉCHANGERAIS produits non contingents contre un fourneau cuisine de restaurant. Ecrite Domaine de Pérrier, à Mauzens. 269

ON DEMANDE bonne à tout faire de 30 à 40 ans, pour ménage 2 personnes et basse-cour. Ecrite Mme vevue Bodin, Eynesse (Gironde). (Visa n° 279). 277

FEMME de chambre et cuisinière demandées, gros gages, bien nourries, très bonnes références exigées. Ecrite: Domaine de Pérrier, Mauzens. (Visa n° 280). 278

CONTRE DENRÉES non contingentes, cherche assiettes plates et creuses, grandes marmites et soupières. Domaine de Pérrier, Mauzens. 279

ON DEMANDE ménage métayer pour propriété 6 hect., polyculture. S'adresser bureau du journal. (Visa n° 285). 280

ON DEMANDE de suite un domestique sérieux, connaissant tous travaux agricoles et quelques notions de forgeron, pour bonne maison de campagne. S'adr' bureau du journal. (Visa n° 284). 281

SERAIS acheteur cuisinière grand format, au besoin échangeurais contre cuisinière émaillée bleu 0-80 Faire offre M. Rollet, Cavaleries. 285

RÉCOMPENSE 500 fr. à qui procurera appartement 3-4 pièces vides ou meublées, en ville ou banlieue proche. Ecrite Mirat, Légion Indochinoise, Bergerac. 286

**L. Dhumerelle & Fils**  
52, place Gambetta  
Transactions immobilières  
Achat et vente de Propriétés  
Fondas Commerce, Industries

Etude de M<sup>e</sup> Marcel BRANDA, avoué à Bergerac

### VOL DE COURANT

Par jugement du tribunal correctionnel de Bergerac, en date du huit avril mil neuf cent quarante-trois, enregistré.

Le sieur MANGEMATIN Robert-Marie, industriel, avenue des Clapiers, à Riom, demeurant à La Roche, commune de Liorat, et le sieur d'HOOGÉ Léopold, régisseur du domaine de Laroche, à Liorat, ont été condamnés pour vol de courant:

MANGEMATIN à un mois de prison et 3.000 francs d'amende, d'HOOGÉ à 1.200 francs d'amende.

Et conjointement et solidairement à payer deux mille francs de dommages-intérêts à l'ENERGIE ELECTRIQUE DU SUD OUEST partie civile.

L'insertion du présent extrait a, en outre, été ordonnée.

Pour insertion.

Signé: BRANDA, avoué.  
L'Administrateur-Gérant: R. TAILLANDIER.

Etude de M<sup>e</sup> HERTZOG, notaire à Bergerac

### VENTE DE LICENCE

Suivant acte reçu par M<sup>e</sup> HERTZOG, notaire à Bergerac, le vingt mars mil neuf cent quarante-trois, enregistré le vingt-cinq mars mil neuf cent quarante-trois, folio 50, n° 283, par le receveur qui a perçu les droits.

Monsieur Julien COMTE, courtier en vins et produits agricoles, et Madame Marie-Joséphine SAUL, son épouse, demeurant ensemble à l'Hirondelle, commune de Montcaux.

Ont vendu à Monsieur Jean GRILLON, employé de commerce, demeurant Bergerac, route des Vedelles, époux de Madame Ginette URBAIN.

Un fonds de commerce de courtage de vins et produits agricoles, exploité par eux à Montcaux, inscrit au registre du commerce sous le n° 7255, comprenant la licence, le nom commercial, la clientèle et l'achalandage, attachés.

L'entrée en jouissance est immédiate. Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en l'étude de M<sup>e</sup> HERTZOG, notaire à Bergerac, dans les vingt jours de la présente insertion.

L'insertion prévue par l'article 34 de la loi du vingt-neuf avril mil neuf cent vingt-six, a paru au Bulletin annexé du Journal Officiel du vingt et un avril mil neuf cent quarante-trois.

Pour deuxième insertion.

Signé: Edouard HERTZOG.

**ACHAT MEUBLES ANCIENS  
VENTE ET MODERNES  
ÉCHANGE**

**Maison V<sup>e</sup> GOT**  
E. BENOIST Gendre, Successeur  
11, rue Monnet-Sully, BERGERAC  
Location Téléphone 652

Etude de M<sup>e</sup> Christian JOUHEU, notaire à Bergerac

### Donation de Fonds de Commerce

Aux termes d'un acte reçu par l'Edouard HERTZOG, chevalier de la Légion d'honneur, notaire à Bergerac substituant M<sup>e</sup> Christian JOUHEU, notaire en Droit, notaire au même lieu son collègue alors absent, enregistré à Bergerac le vingt-huit avril mil neuf cent quarante-trois, folio 23, n° 461, par M. le Receveur qui a perçu les droits, Monsieur Joseph BEIGNER, vrier fondeur, et Madame Léonie BEIGNER, sans profession, son épouse, demeurant ensemble à Bergerac, rue Négesser et Coli, ont fait donation aux vifs à Monsieur Eugène, en famille Marcel BEIGNER, leur fils, célibataire sans profession, demeurant à Bergerac rue Négesser et Coli.

D'un fonds de commerce de ventes réparations de cycles au détail et soirées, exploité par les donateurs Bergerac, rue Négesser et Coli, inscrit au registre du commerce de Bergerac, le premier juillet mil neuf cent quarante et un, sous le n° 8.316 et se prenant: l'enseigne, la clientèle, le matériel et le mobilier commercial servant à son exploitation, et les marchandises dépendant dudit fonds de commerce.

L'entrée en jouissance a été fixée le dix-sept avril mil neuf cent quarante-trois par averti rétroactif.

L'insertion prescrite par l'article de la loi du vingt-neuf décembre mil neuf cent trente-six, parait au Journal Officiel des ventes et cessions de fonds de commerce du samedi huit mai mil neuf cent quarante-trois.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront faites dans les vingt jours de la présente insertion et seront reçues à Bergerac en l'étude de M<sup>e</sup> JOUHEU, notaire en ville, où domicile a été élu par les parties.

Pour première insertion. JOUHEU